

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 19 02 2015**

L'an deux mil quinze, le dix neuf février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS.

Date de la convocation : 13 02 2015		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Sylvia MORIN		
<b>MEMBRES PRÉSENTS</b>	<b>MEMBRES ABSENTS</b>	<b>Ayant donné procuration à</b>
Jean-Noël CHAPPUIS		
Pascale OGEREAU		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
	Nicole PATTIER	Catherine JEULIN
Patrick MARTEAU		
Gérard LEFORT		
Arthur Caire SWORTFIGUER		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
	Pascal BARBOSA	Pascale OGEREAU
	Bruno BRETON	Patricia BAYEUX
Patricia BAYEUX		
Jean-Luc VEZON		
Sylvia MORIN		
Catherine JEULIN		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Sonia DANGLE		
	Bruno FLEURY	
Christelle GAGNEUX		
William LE PELLETER		
Emmanuel LE GOFF		

*Monsieur le maire s'assure que les membres du conseil municipal soient en possession du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015 ; le document est adopté dans sa forme.*

*Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :*

*8 - Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),*

*9 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal : Article 10 – Pouvoir,*

*10 - Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres : Election des membres,*

*11 - Convention pour l'étalonnage du cinémomètre de la police municipale,*

*12 - Acquisition à l'euro symbolique de l'ensemble des parcelles appartenant à la SA CHATILLON,*

*13 - Revalorisation des tarifs des services municipaux 2015,*

*14 - Budget Général 2015 : ouverture de crédits,*

*15 - Concert organisé à St-Gervais-la-Forêt le 18 avril 2015 : contrat, tarifs et billetterie,*

*16 - Vote du tarif « Animation des aînés » 2015 (participation aux ateliers),*

*17 - Modification du tableau des effectifs,*

*18 - Débat d'Orientations Budgétaires 2015,*

*Informations relatives à la consultation sur les projets de :*

- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures*

- Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne*

*Affaires diverses.*

*Gérard LEFORT, au titre de correspondant défense, Pierre HERRAIZ, maire-adjoint chargé de l'enfance jeunesse et de l'intergénération, et Christophe BRUNET, maire-adjoint chargé de la communication, interviendront à la fin de la séance.*

**N°8/2015**

***Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)***

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 14 avril 2014.

Elles concernent :

- 01 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété appartenant aux consorts CAVIGNAC, cadastrée section AH n°136, d'une superficie de 315m<sup>2</sup>, située 15 rue du Grouët, au prix de 131000€ ;
- 02 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété appartenant à M. SALMON et Mme DERICQ cadastrée section AM n°406, d'une superficie de 758m<sup>2</sup>, située 17 rue des Bergeronnettes, au prix de 164000€ ;
- 03 - Renonciation au droit de préemption sur la propriété appartenant à M. et Mme BOUTON-MAGALHAES, cadastrée section AI n°1054/1053 en partie/1066/1073/1076, d'une superficie de 1103m<sup>2</sup>, située 18 bis B rue des Martinières, au prix de 83000€ ;
- 04 - Attribution du marché « contrat de maintenance et entretien du paratonnerre, de l'horloge et des cloches de l'église » à l'entreprise BODET, ZI de Martigny, 37210 PARCAY MESLAY, pour un montant de 300€TTC.

***Le conseil municipal prend acte de ces décisions.***

**N°9/2015**

***Modification du règlement intérieur du conseil municipal : Article 10 - Pouvoir***

Il a été constaté à la précédente séance du conseil municipal la nécessité de préciser l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal, concernant les pouvoirs.

Monsieur le maire propose la modification de l'article comme indiqué ci-dessous :

**Article 10 - Pouvoir**

*Le pouvoir doit être conféré par écrit, signé sans ambiguïté et comporter la désignation du mandataire ainsi que l'indication de la ou des séances pour lesquelles il est donné.*

*Un conseiller ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir. Il est révocable à tout moment, par écrit ou par la présence physique du mandant à la réunion.*

*Un même pouvoir ne peut servir pour plus de trois séances consécutives, sauf cas de maladie constatée.*

*Le pouvoir est remis, par le mandataire, au président de séance au début de la séance concernée.*

*En cas d'urgence, le pouvoir pourra être transmis par télécopie ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : [mairie@stgervais41.fr](mailto:mairie@stgervais41.fr) après en avoir averti l'accueil de la mairie au 02 54 50 51 52. Le pouvoir original devra être produit ultérieurement.*

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'article 10 du règlement intérieur.***

*Monsieur le maire confirme à Arthur SWORTFIGUER que le mandant doit indiquer le nom du mandataire sur le pouvoir.*

**N°10/2015**

***Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres – Election des membres***

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La composition de la commission d'appel d'offres est fixée à l'article 22 du Code des marchés publics.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée des membres suivants :

- le maire, président (ou son représentant désigné par arrêté municipal),
- trois membres du conseil municipal, titulaires, et trois membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, comportant au maximum une suite de six noms, sans panachage ni vote préférentiel.

Ce mode de présentation des listes évite de réélire une nouvelle commission d'appel d'offres en cas de vacance de poste d'un membre titulaire.

En effet, si les membres élus suppléants remplacent les membres titulaires en cas d'empêchement temporaire de ces derniers, ils peuvent être appelés à devenir membres titulaires en cas de vacance définitive d'un poste de titulaire.

Dans ce cas, le 1er suppléant devient titulaire et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste des suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Monsieur le maire précise que lors de la commission générale du 10 février dernier il a recensé les conseillers municipaux intéressés et propose donc la liste suivante :

- Patrick MARTEAU
- Catherine BONY
- Bruno FLEURY
- Françoise BAILLY
- Jean-Luc VEZON
- Arthur SWORTFIGUER

***Une seule liste étant présente, les conseillers municipaux ont proclamé à la majorité absolue élus de la Commission d'Appel d'Offres :***

***Titulaires :***

- Patrick MARTEAU
- Catherine BONY
- Bruno FLEURY

***Suppléants :***

- Françoise BAILLY
- Jean-Luc VEZON
- Arthur SWORTFIGUER

**N°11/2015**

***Convention pour l'étalonnage du cinémomètre de la police municipale***

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de soumettre à une visite annuelle le cinémomètre utilisé par la police municipale dans le cadre des ses missions relatives au contrôle de la circulation routière.

Monsieur le maire expose que cette procédure d'étalonnage peut être effectuée par les services du Secrétariat Général pour l'Administration de la police qui dépend du Ministère de l'Intérieur (SGAMI Ouest).

Aussi, Monsieur le maire donne lecture du projet de convention pour l'étalonnage du cinémomètre de la police municipale proposé par le Ministère de l'Intérieur.

Les frais de participation par visite pour un radar s'élèvent à 30€ pour l'année.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :***

- ***Accepte la convention relative à l'étalonnage du cinémomètre de la police municipale à intervenir avec le SGAMI Ouest***
- ***Autorise Monsieur le maire à signer cette convention***

*Monsieur le maire précise que s'ajoutent aux frais de participation, les frais d'envoi en colissimo (50€) et la rémunération du laboratoire privé (120€). Le montant total s'élève donc à 200€. Une mise en concurrence a été réalisée. Une entreprise a présenté un devis d'un montant de 557€.*

**N°12/2015**

***Acquisition à l'euro symbolique de l'ensemble des parcelles appartenant à la SA CHATILLON***

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le contexte.

Les parcelles cadastrées section AD210/233/237/242 et AK211/216/226, situées dans le lotissement « résidence du Val Fleuri », appartiennent toujours à la SA CHATILLON.

La SA CHATILLON a fait l'objet d'une procédure de liquidation des biens qui a été clôturée le 18 juin 2010, puis ré ouverte le 13 mai 2014 à la demande de la commune, via M. Jean-Louis COUDERT, désigné mandataire ad hoc par le tribunal de commerce de Blois.

L'objectif de cette acquisition est de régulariser la situation de la voie principale (AD242/237/233) mais également d'être en mesure de ne pas bloquer l'urbanisation du foncier situé à droite du chemin (parcelles AK 216/AK226).

Monsieur le maire propose ainsi aux membres du conseil municipal l'acquisition à l'euro symbolique des dites parcelles.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :***

- ***Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de l'ensemble des parcelles appartenant à la SA CHATILLON,***
- ***Accepte de prendre en charge les frais notariés,***
- ***Sollicite Maître Cédric ASSELIN pour la rédaction de l'acte correspondant,***
- ***Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition,***
- ***Décide de classer dans le domaine public communal les voies privées correspondantes.***

*Monsieur le maire précise que les différents réseaux passent sous le chemin (parcelles AK 216/226).*

*Christophe BRUNET pose la question suivante : les riverains ne risquent-ils pas de demander à ce que le chemin soit goudronné ?*

*Monsieur le maire répond que le chemin n'a pas vocation à être très fréquenté ; quand la question de son aménagement se posera, une réflexion sur l'accès et la circulation sera menée.*

*Sonia DANGLE prend la parole et indique que le chemin est de plus en plus fréquenté notamment par la poste.*

Monsieur le maire donne la parole à Patrick MARTEAU.

**N°13/2015**

**Revalorisation des tarifs des services municipaux 2015**

Monsieur Patrick MARTEAU, maire-adjoint chargé des finances, donne lecture des propositions de la commission des finances pour la revalorisation des tarifs des services municipaux :

Services municipaux	Unité	Tarifs 2015
Tarif horaire pour intervention d'agents municipaux	heure	19.50€
Livraison des chaises et des tables prêtées par la municipalité aux habitants de St Gervais La Forêt	heure	19.50€
Droit de place : stationnement poids lourds pour vente occasionnelle	prestation	45€
Concession cimetière		
• de 15 ans	unité	65€
• de 30 ans	unité	130€
Concession au columbarium de 30 ans	unité	390€
Concession caverne de 30 ans	unité	235€
Taxe de dispersion des cendres	unité	145€
Pose de compteurs d'eau	unité	10.50€
Déplacement du fontainier	unité	10.50€
Déplacement du policier	unité	25€

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Patrick MARTEAU.*

*Monsieur Patrick MARTEAU précise que la commission s'est limitée à arrondir certains tarifs.*

**N°14/2015**

**Budget Général 2015 – Ouverture de crédits**

Monsieur Patrick MARTEAU rappelle aux membres du conseil municipal l'article L1612-61 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet avant le vote du budget de l'année en cours d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose donc l'ouverture des crédits suivants :

Opération	Article	Objet	Montant	Observations
00125	2188	Achat poubelles de rue	100€	Frais de transport Acropose

00124	2051	Cession droit d'utilisation	400€	Logiciel gestion des stocks restaurant scolaire
-------	------	-----------------------------	------	---

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Patrick MARTEAU.*

**N°15/2015**

***Concert organisé à Saint Gervais la Forêt le 18 avril 2015 : contrat, tarifs et billetterie***

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation d'un concert proposé par l'association Lucky7 à l'Espace Jean-Claude Deret le samedi 18 avril 2015. Deux groupes interviendront sur scène : Sharpers et Chillidogs.

Monsieur le maire présente le budget prévisionnel (hors charges de personnel) de cette soirée, à savoir :

DÉPENSES TTC		RECETTES TTC	
Cachet, sono, ingénieur	3 380€	Billetterie	4 200€
Frais de communication	300€		
SACEM...	400€		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4 080€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 200€</b>

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :*

- *Accepte l'organisation de ce concert selon les conditions financières exposées,*
- *Autorise Monsieur le maire ou son représentant habilité à signer tous les contrats et pièces relatifs à ce concert,*
- *Ouvre une billetterie puisque les recettes afférentes à cette manifestation seront enregistrées dans la régie communale « fêtes et cérémonies »,*
- *Fixe les tarifs suivants :*

**→ Plein tarif : 10€ - 300 billets**

**→ Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses) : 6€ - 200 billets**

*Monsieur le maire rappelle que le bilan financier de la manifestation sera communiqué aux membres de la commission des finances.*

*Pour répondre à Françoise BAILLY qui constate que le budget n'est pas équilibré, Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que les recettes correspondent à la vente du nombre de billets validés par le trésorier.*

*Patrick MARTEAU ajoute que la présente délibération a pour objet notamment d'autoriser l'édition des billets.*

*Monsieur le maire confirme à Catherine BONY que les lycéens entrent dans la catégorie des étudiants.*

**N°16/2015**

***Vote du tarif « Animation des aînés » 2015 (participation aux ateliers)***

La commission animation poursuit en 2014-2015 l'atelier mémoire organisé en direction des aînés dans les mêmes conditions, à savoir : deux ateliers par mois (sauf pendant les vacances scolaires), pour un groupe de six personnes au minimum.

Monsieur le maire rappelle que le tarif annuel 2013/2014 était fixé à 25€.

Suite à l'avis de la commission des finances du 27 janvier 2015, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir le tarif à 25€ pour l'année 2015.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le maire.*

*Monsieur le maire précise que 10 personnes en moyenne participent à l'atelier, dont le concept est favoriser le lien social.*

*Pour répondre à Patricia BAYEUX, Monsieur le maire ajoute qu'il s'agit d'un atelier mémoire, au cours duquel des exercices ludiques et pratiques visant à stimuler la mémoire sont proposés aux personnes âgées par un agent de la commune.*

*Cet atelier existe depuis un certain temps sur la commune, il est apprécié des participants, qui communiquent à son sujet.*

*Patricia BAYEUX salue ce type d'initiative.*

**N°17/2015**

**Modification du tableau des effectifs**

Compte tenu des nécessités de services, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs :

➤ **Créations de postes :**

<b>GRADE</b>	<b>POSTE</b>	<b>NOMBRE DE POSTE</b>	<b>MOTIF</b>
<b>Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe</b>	Temps non complet 21.75/35h	1	Service Enfance Recrutement sur un grade différent

➤ **Fermetures de postes :**

<b>GRADE</b>	<b>POSTE</b>	<b>NOMBRE DE POSTE</b>	<b>MOTIF</b>
<b>Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe</b>	Temps complet	1	Ressources Humaines Poste vacant suite à un avancement de grade
<b>Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe</b>	TNC 28/35h	1	Accueil Recrutement sur grade différent
<b>Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe</b>	TNC 21.75/35h	1	Service Enfance Remplacement départ à la retraite
<b>Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe</b>	TNC 2/35H	1	Service Enfance TAP / Poste vacant et non nécessaire

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le maire.*

*Monsieur le maire rappelle qu'ont été joints au projet de délibération, l'organigramme des services municipaux et le tableau des emplois permanents, dont il fait une présentation.*

*Pascal NOURRISSON en déduit que le poste d'agent d'accueil a été pourvu.*

*Monsieur le maire répond que le sujet sera justement évoqué en affaires diverses.*

*Monsieur le maire rappelle la commission générale du 10 février dernier et donne la parole à Patrick MARTEAU qui présente aux membres du conseil municipal une analyse financière de la gestion 2014 et les orientations budgétaires de 2015 (Cf. document joint).*

**N°18/2015**  
**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Commission de Finances,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt.

***Informations***

---

Informations relatives à la consultation sur les projets de :

- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures
- Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne

***Affaires Diverses***

---

*Gérard LEFORT, correspondant défense, informe les membres du conseil municipal du courrier reçu de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale. Un séminaire à l'attention des jeunes est organisé du 15 au 20 juin 2015.*

*Une communication sera faite sur le prochain En Direct.*

*Pierre HERRAIZ informe les membres du conseil municipal que la société Procter et Gamble a fait un don de 2200€ pour améliorer les équipements destinés aux jeunes.*

*Par ailleurs, la commission enfance-jeunesse intergénération organise une opération « commune propre » le samedi matin 18 avril 2015. Il s'agit d'une démarche de sensibilisation sur la collecte et la prévention des déchets (solicitation de VAL ECO pour organiser une animation).*

*Monsieur le maire donne les informations ci-dessous aux membres du conseil municipal :*

*Dans le cadre de la réorganisation et de l'aménagement du service accueil, un agent a été recruté ; il s'agit de Madame Adeline BELLALA qui prendra ses fonctions le 02 mars 2015.*

*Les nouveaux horaires seront effectifs à compter du 07 avril 2015. Une large communication sera assurée (sur le En Direct, le panneau lumineux, le site de la commune, et par voie d'affichage).*

*Des travaux de démolition en vue d'un aménagement futur ont commencé à côté de l'établissement FEUILLETTE ; ils ont fait l'objet d'autorisation préalable de la commune après instruction par la DDT et consultation de tous les services externes (Agglopolys pour la piste cyclable, Conseil Général pour la voirie).*

*Les deux conseils d'école se sont bien passés ; des travaux et interventions ont été sollicités.*

*Les parents présents ont exprimé une satisfaction quasi unanime sur la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.*

*Une commission chargée de mener une réflexion sur le projet « restaurant scolaire » est en phase de constitution.*

*Les permanences dans les bureaux de vote à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 seront communiquées prochainement.*

*Le recensement de la population touche à sa fin. Il s'est bien déroulé (99% des logements ont été recensés). Pour information, le recensement permet notamment de déterminer le montant de la*



*Dotation Globale de Fonctionnement. La population recensée en ce début d'année sera la population de référence en 2018.*

*La circulation ZAC des Perrières a été améliorée par le remplacement en décembre dernier d'un panneau de signalisation STOP par un panneau CEDEZ-LE-PASSAGE. Dans la continuité, un giratoire test a été aménagé en début de semaine en collaboration avec Agglopolys, compétent sur la voirie communautaire. Il permet une matérialisation du cheminement dans le carrefour. Affaire à suivre, en lien avec l'accès difficile au commerce « Le Relais des Caves » comme le souligne Arthur SWORTFIGUER qui fait aussi l'objet de réflexion avec Agglopolys.*

*Jean-Luc VEZON rebondit sur le lotissement La Patte d'Oie (où est situé notamment La Taverne de Maître Kanter) et demande si il est prévu à terme une sortie par la route de Mont-Près-Chambord, cette zone commerciale étant aussi concernée par une circulation importante dont se plaignent les commerçants.*

*Monsieur le maire n'a pas eu écho de projet ; néanmoins le Conseil Général a entrepris un travail important pour le réaménagement du carrefour de la Patte d'Oie (mise en place d'une 4 voies et de la déviation de Cellettes).*

*Il souligne par ailleurs que les difficultés de circulation reflètent une bonne santé des commerces et s'en réjouit.*

*Pierre HERRAIZ ajoute que le plan de circulation aurait dû être la préoccupation de l'aménageur de la zone commerciale et que les difficultés de circulation sont par ailleurs connues des commerçants qui décident de s'installer dans la zone.*

*A la demande de Christelle GAGNEUX, Monsieur le maire informe que le bâtiment situé à l'angle de la route Nationale et de la rue des Clouseaux, donc dans le périmètre de la zone commerciale, est destiné à recevoir un audioprothésiste et une ou plusieurs activités paramédicales non déterminées à ce jour. Monsieur le maire précise que le projet avait été présenté aux habitants voisins.*

*Jean-Luc VEZON souligne la création d'emplois et la génération de Contribution Economique Territoriale (la CET a remplacé la Taxe Professionnelle).*

#### **🗓 Calendrier**

- *Distribution du prochain En Direct le week-end du 4/5 avril 2015 (une nouveauté : le programme des animations organisées sur la commune en 2015 est intégré dans le magazine).*
- *Deux réunions de quartiers prévues les 16 et 23 avril 2015.*
- *Accueil des nouveaux arrivants programmé le samedi matin 26 septembre 2015.*
- *Prochaine séance du conseil municipal le lundi 30 mars 2015 (vote du budget).*

***Séance levée à 20h35***

---